



Politique de

CONFORMITÉ LÉGALE

**COMPLIANCE
W.I.N.S.**

Worldwide Integrity is
Necessary for Success



Contact

Téléphone :

0800-181-2396 (numéro gratuit Allemagne)

Les numéros de la ligne directe dédiée à la conformité légale (Compliance Hotline) pour les autres pays sont indiqués sur les sites Intranet et Internet de Bayer (voir ci-dessous).

E-mail :

Speak.Up@bayer.com

Reporting Web :

go/speakup

Intranet pour les employés :

go/compliancehotline

Internet :

<https://www.bayer.com/en/corporate-compliance-policy.aspx>

Sommaire

// 01 Nous pratiquons une concurrence loyale sur chaque marché	8
// 02 Nous plaçons l'intégrité au coeur de toutes nos opérations commerciales	10
// 03 Nous garantissons un équilibre entre la croissance économique et la responsabilité écologique et sociale	13
// 04 Nous nous conformons à la réglementation commerciale qui régit nos activités mondiales	16
// 05 Nous préservons le principe d'équité en matière d'opérations sur valeurs boursières	18
// 06 Nous tenons des registres comptables précis	20
// 07 Nous faisons preuve d'équité et de respect dans nos rapports mutuels	22
// 08 Nous protégeons et respectons les droits de propriété intellectuelle ..	24
// 09 Nous agissons dans le meilleur intérêt de Bayer	26
// 10 Nous protégeons les données personnelles	29

Chers/Chères collègues,

Nous partageons tous le même objectif : apporter des solutions innovantes qui améliorent la qualité de vie. Pour y parvenir, nous devons avoir la confiance de la société. Cette confiance, nous devons la gagner chaque jour. Cela vaut également pour toute personne au sein de Bayer, les employés, comme les membres du directoire de Bayer. Pour chacun d'entre nous, cela signifie que nos actions doivent être conformes aux lois, aux directives internes, à nos engagements et aux principes éthiques. Les transactions et activités illégales sont donc inacceptables partout dans le monde, sans la moindre exception. Nos valeurs LIFE tiennent également compte de cette exigence. Elles précisent clairement que l'intégrité représente l'un des piliers de notre culture d'entreprise. Elles fixent les règles de base que nous devons respecter dans toutes nos actions. La conformité et l'intégrité sécurisent la pérennité de nos activités dans le monde entier, c'est pourquoi nous attachons une importance primordiale à la mise en place d'une gouvernance responsable au sein de l'entreprise. Nous agissons de manière responsable envers nos employés, les patients, clients, consommateurs, partenaires commerciaux et la société en général. Cette Politique de conformité légale doit vous aider à respecter les principes de conduite professionnelle de Bayer. Cependant, il ne suffit pas de prendre note de ces principes. Le plus important est d'y croire et de les intégrer au quotidien jusqu'à ce que leur application

devienne un automatisme. Cette politique permet de contrôler nos propres actions. Elle précise également à qui nous devons nous adresser en cas de questions relatives à la conformité. Je tiens à souligner que, selon moi, il ne s'agit pas simplement de se conformer aux exigences légales, aux règles et aux réglementations, ou d'éviter d'éventuelles sanctions. Ce qui importe, c'est que chacun d'entre nous comprenne bien à quel point il est important d'agir en permanence selon ces principes. Travaillons ensemble pour développer avec succès les solutions dans lesquelles les gens auront confiance : c'est précisément ce qui importe.

Sincèrement,
Werner Baumann



WERNER BAUMANN
Chairman of the Board
of Management of Bayer AG



Introduction

POURQUOI CETTE POLITIQUE DE CONFORMITÉ LÉGALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR MOI ?

Cette Politique de conformité légale (Corporate Compliance Policy) souligne les principes de conduite professionnelle de Bayer. Elle définit les limites dans lesquelles, nous, employés de Bayer devons agir en conformité avec les lois et les directives internes. L'adopter permet de protéger Bayer et chacun d'entre nous. Cette politique ne couvre pas toutes les situations que nous pouvons rencontrer. Cependant, elle sert de guide et nous aide à agir en faisant preuve d'intégrité.

APPLIQUER CES PRINCIPES

Nous sommes fiers de faire les choses correctement. Chaque jour, nous devons prendre les bonnes décisions, agir avec intégrité et respecter les principes de cette politique. Chacun d'entre nous doit se familiariser avec cette politique. Nous devons tous comprendre les lois, les réglementations et les autres directives de Bayer qui s'appliquent à nos

responsabilités professionnelles. Nous devons mettre en pratique ces principes dans chacune de nos décisions et de nos actions. Ensemble, nous pouvons prévenir les risques et les maîtriser dès qu'ils apparaissent.

PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

Nos décisions sont légales, éthiques et responsables. Il n'est pas toujours facile d'adopter le bon comportement, de prendre la bonne décision, mais c'est une nécessité. Pour obtenir de l'aide et des conseils, consultez nos experts internes.

POSER DES QUESTIONS ET SIGNALER SES PRÉOCCUPATIONS

Bayer fournit des informations, met à disposition des ressources et propose des conseils pour éviter les manquements à la loi ou aux directives de l'entreprise. En posant vos questions et en exprimant vos préoccupations, vous aidez le groupe Bayer à maintenir une solide culture de la conformité légale.

- // Tout employé est tenu de signaler immédiatement tout manquement à la présente politique, en ce compris les manquements qui seraient commis par des tiers.
- // Tout employé est tenu de signaler toute préoccupation qu'il pourrait avoir dans ce domaine.
- // De même, toute atteinte aux biens (détournement de fonds, vol ou fraude) mettant en jeu des actifs de l'entreprise doit être signalée sans délai.

Si vous avez une question, une préoccupation ou si vous souhaitez faire un signalement :

- // adressez-vous à votre responsable ou à son superviseur,
- // contactez les services Juridique, Brevets et Compliance, Ressources Humaines (pour les questions relatives aux ressources humaines) ou Audit Interne ou le Département Sécurité & Sûreté de l'entreprise, ou
- // contactez la ligne directe dédiée à la conformité (Compliance Hotline) de

Bayer, qui est un moyen sûr et sécurisé pour signaler en toute confidentialité un problème de conformité. Cette ligne directe est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 par téléphone, e-mail et Internet – et vous pouvez conserver l'anonymat si la loi locale le permet.

Bayer ne prendra pas de sanctions et ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre d'un employé ayant exprimé une préoccupation en toute bonne foi.

COOPÉRER AVEC LES AUTORITÉS

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour coopérer avec les autorités et les organismes gouvernementaux, tout en protégeant les intérêts et les droits de Bayer. Les informations que nous leur fournissons sur notre entreprise ou les annonces publiques que nous effectuons sont complètes, exactes et transmises en temps voulu.

01

NOTRE ENGAGEMENT

Bayer pratique une concurrence qui repose sur les avantages de ses produits et services et soutient pleinement l'existence de marchés libres et ouverts.

Nous respectons scrupuleusement les lois qui visent à promouvoir et à protéger la concurrence.

Nous
pratiquons
une concurrence
loyale sur
chaque marché

MESSAGE CLÉ

Tout manquement aux lois de la concurrence porte atteinte à nos activités. De tels manquements affaiblissent les marchés et portent également préjudice aux consommateurs.

RAPPORTS AVEC LES CONCURRENTS

Les rapports avec nos concurrents doivent être conformes à la loi. Par exemple, nous ne concluons pas d'accords avec les concurrents pour fixer les prix ou les conditions de vente, attribuer des marchés, limiter la production ou influencer l'issue des procédures d'appel d'offres. Nous ne participons pas, ni ne donnons l'impression de participer, à

une quelconque entente ou association d'intérêts. Nous n'échangeons pas et ne discutons pas d'informations commerciales sensibles avec nos concurrents. Cela comprend les prix, les volumes de vente ou les capacités de production, les coûts ou les marges, les informations sur les clients, les stratégies de marketing et de vente, les efforts en matière de recherche et développement et d'autres données similaires. Bayer ne conclut pas d'entente, d'arrangement, de collaboration ou d'accord avec les concurrents dans l'intention de limiter ou de restreindre la concurrence.

RAPPORTS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

Nous sommes prudents lorsque nous octroyons des droits exclusifs à des clients ou fournisseurs, ou lorsque nous concluons des accords qui limitent la manière d'utiliser, de revendre ou de fixer le prix des marchandises ou services. Par exemple, nous n'exigeons pas de nos clients qu'ils cessent de vendre un produit d'un concurrent pour que nous puissions leur fournir notre produit. Nous ne demandons pas à nos clients de revendre nos produits à un prix fixe ou minimum.

Exemple

Q: Lors d'un salon, un ancien collègue de Bayer qui travaille désormais pour un concurrent a commencé à me parler de la nouvelle campagne commerciale envisagée par son employeur. Ayant l'impression qu'il n'aurait pas dû me faire part de cette information, je le lui dis et je mets rapidement fin à la conversation. Ai-je pris la bonne décision ?

R: Oui. Lors de salons commerciaux et d'événements industriels, les concurrents peuvent discuter de certains sujets légitimes tels que les développements scientifiques en général et les changements apportés à la réglementation. Cependant, vous avez eu raison de mettre un terme à la conversation dès que votre collègue a abordé un sujet d'ordre concurrentiel ou stratégique. Chacun doit avoir compris pourquoi vous avez coupé court à la conversation et pourquoi vous pouvez être amené à signaler l'incident au service Juridique, Brevets et Compliance.

ABUS D'UNE POSITION DOMINANTE SUR LE MARCHÉ

Si Bayer occupe une position dominante sur le marché pour une marchandise ou un service spécifique, nous n'abusons pas de notre position économique pour écarter illégalement les concurrents, empêcher l'émergence de nouveaux concurrents ou manipuler les prix. Par exemple, nous ne commercialisons pas délibérément nos produits en dessous de leur prix de revient et nous ne refusons pas de vendre un produit aux clients au motif qu'ils nous achètent un seul produit.

INTERROGEZ-VOUS

- Suis-je certain(e) que l'activité ou l'accord proposé est parfaitement conforme aux lois de la concurrence ?

Certains accords ou activités seront toujours considérés comme des infractions aux lois de la concurrence, alors que d'autres sont liés à des faits et circonstances spécifiques. Bayer s'expose à de lourdes amendes, à des poursuites judiciaires, à une baisse des ventes et à une grave atteinte à sa réputation si nous ne nous conformons pas aux règles. Toute personne reconnue coupable d'avoir enfreint les lois de la concurrence est passible de licenciement, d'amendes, voire de peines d'emprisonnement. Pour ne prendre aucun risque, renseignez-vous auprès du service Juridique, Brevets et Compliance.

POUR EN SAVOIR PLUS

- DIRECTIVE N°2073
Conformité avec les lois antitrust
- DIRECTIVE N°1926
Rapports avec les concurrents

02

NOTRE ENGAGEMENT

Bayer ne tolère aucun acte de corruption et refuse toute opportunité commerciale impliquant une quelconque forme de corruption.

Nous n'offrons jamais le moindre avantage pour tenter ou donner l'impression d'influencer indûment la décision ou l'action de quelqu'un d'autre.



Nous
plaçons
l'intégrité
au cœur de
toutes nos
opérations
commerciales

AVANTAGES OCTROYÉS À DES TIERS

Bayer autorise les employés à offrir à des tiers seulement des avantages modestes, tels que des cadeaux ou des marques d'hospitalité, et ce dans certaines situations durant le déroulement normal des affaires. Les employés n'ont pas le droit d'octroyer le moindre avantage si leur intention est d'influencer indûment le bénéficiaire de cet avantage. « Influencer indûment » signifie tenter d'amener le bénéficiaire d'un avantage à abuser de sa position pour octroyer une faveur de manière inappropriée.

Voici quelques exemples d'avantages susceptibles d'être utilisés pour influencer indûment une personne :

- // argent liquide, cartes cadeaux ou autres équivalents
- // cadeaux, repas, voyages ou marques d'hospitalité
- // invitations à des événements et réunions
- // offres d'emploi
- // opportunités commerciales
- // faveurs personnelles
- // dons à une oeuvre de bienfaisance particulière
- // produit gratuit ou à prix réduit

Voici quelques exemples illustrant une prise d'influence indue sur une personne, de par la promesse ou l'octroi d'avantages injustifiés :

- // encourager, retarder ou accélérer une décision
- // obtenir un contrat
- // poursuivre, développer ou améliorer l'activité existante
- // octroyer un permis ou une licence
- // passer avec succès une inspection ou passer sous silence un manquement



MESSAGE CLÉ

La réputation de Bayer est préservée lorsque chaque employé adopte le bon comportement en matière de conformité légale. Aucune situation ne justifie le recours à des pratiques commerciales illégales. Nous acceptons le risque de perdre ainsi certaines opportunités commerciales.

Exemple

Q: Notre distributeur dit qu'il peut obtenir un nouveau contrat du gouvernement pour Bayer si nous faisons un don à un organisme de bienfaisance. Je pense que le président de l'organisme de bienfaisance travaille pour l'autorité gouvernementale qui délivre ce contrat. Que dois-je faire ?

R: Ne faites pas de don et signalez le cas au service Juridique, Brevets et Compliance. Cette situation s'apparente à une tentative de dissimulation de la corruption sous la forme d'un don. Un distributeur ou un agent malhonnête pourrait également exiger des frais plus élevés que prévu. Il ou elle pourrait en utiliser une partie pour corrompre les agents chargés de délivrer le contrat.

RAPPORTS AVEC DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT OU DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Dans de nombreux pays, il est illégal d'offrir quelque chose à un représentant du gouvernement ou à un professionnel de santé, même si ce n'est pas à des fins illicites. Même lorsqu'il n'est pas interdit, l'octroi d'un avantage peut nécessiter une divulgation ou un rapport public. Il faut souligner que dans certains pays, un professionnel de santé est considéré comme un représentant du gouvernement. Bayer interdit le recours aux paiements versés à un représentant du gouvernement pour accélérer ou faciliter l'exécution d'opérations ou de services courants obligatoires, tels que l'octroi d'une licence ou d'un permis. Cependant, les frais réglés conformément aux procédures gouvernementales officielles et accompagnés des justificatifs de paiement correspondants sont autorisés.

? INTERROGEZ-VOUS

- Est-ce que je respecte les lois locales et les directives de Bayer concernant l'utilisation commerciale des cadeaux et des marques d'hospitalité?
- Suis-je certain(e) de ne pas influencer indûment quelqu'un de faire quelque chose pour Bayer?

En cas de doute sur le caractère modeste du cadeau que vous souhaitez offrir ou si vous souhaitez connaître les limites qui s'appliquent à votre pays, contactez le service Juridique, Brevets et Compliance avant d'octroyer le moindre cadeau à un représentant du gouvernement ou à un professionnel de santé.

i POUR EN SAVOIR PLUS

- DIRECTIVE N°2041
Anti corruption
- DIRECTIVE N°2083
Procédure de vérification des tiers
- DIRECTIVE N°1978
Dons

RECOURS À DES TIERS

Nous n'avons pas recours à une autre personne ou entité (tel qu'un distributeur, un agent ou conseiller, un membre de famille ou une entreprise familiale) pour offrir un avantage que nous ne pouvons pas offrir nous-mêmes. Bayer utilise un processus de vérification des tiers permettant de répertorier les pratiques illicites ou les liens avec des représentants de gouvernement et ainsi mesurer le risque d'exposition à la corruption.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Nous négocions avec des tiers dignes de confiance, qui s'engagent à mener des activités commerciales de manière légale. Pour garantir la conformité légale, nous respectons toutes les lois locales destinées à prévenir le blanchiment d'argent. De plus, Bayer ne traitera pas avec des individus ou entités sanctionnés en raison de leur implication actuelle ou passée dans des activités criminelles ou terroristes.

03

NOTRE ENGAGEMENT

Bayer s'efforce de développer, de produire et de commercialiser des produits d'une manière sûre et durable répondant aux besoins de nos employés, de nos clients et de la société et protégeant l'environnement.

Les pratiques commerciales responsables sont le fondement de nos activités. Nous adoptons une approche commerciale intégrée, dans laquelle les objectifs financiers prennent en compte la responsabilité sociale et environnementale, en équilibrant les objectifs à court terme et à long terme. Nous mesurons les indicateurs clés extra-financiers avec la même rigueur que les indicateurs financiers.

Nous nous engageons à respecter toutes les dispositions légales relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement, ainsi que toutes les normes industrielles, dans chaque aspect de notre activité. Nous adoptons une gestion responsable des produits, ce qui signifie que nous mettons sur le marché des produits qui, s'ils sont correctement utilisés, sont sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Nous garantissons un équilibre entre la croissance économique et la responsabilité écologique et sociale





MESSAGE CLÉ

Bayer adopte une position ferme sur la sécurité, la gestion environnementale et le respect des droits de l'homme, et attend le même engagement de la part de ses fournisseurs.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Notre sécurité, ainsi que celle des riverains et de l'environnement, est une priorité absolue. Ceci inclut également la santé et la sécurité de toutes les personnes qui utilisent nos produits.

Sécurité des produits

Nous évaluons et gérons les risques potentiels de nos produits pour la santé et l'environnement tout au long de leur cycle de vie, de la recherche et du développement à la mise au rebut, en passant par la production, le marketing et l'utilisation finale. Nous communiquons ouvertement sur la manière sécurisée et adéquate d'utiliser nos produits et sur les risques associés à leur utilisation en fournissant des instructions et des avertissements adaptés.

Santé et sécurité sur le lieu de travail

Nous nous engageons à garantir un environnement de travail sain et sécurisé. En encourageant les meilleures pratiques et les comportements sûrs, nous favorisons la création d'un environnement de travail sécurisé et nous réduisons les risques d'accident, de blessure ou de maladie.

Sécurité des procédés et des installations

Nos méthodes et nos procédés de fabrication sont conçus pour garantir

l'absence de risques de nos opérations pour nous, pour l'environnement et pour nos communautés. Dans nos installations et nos laboratoires, nous veillons en permanence au renforcement et à l'optimisation de notre culture de la sécurité et au développement des normes associées.

Sécurité lors du transport

Au sein de l'entreprise, nous pouvons nous appuyer sur une main-d'œuvre et sur des procédures qui garantissent la manipulation et le transport des matériaux en toute sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nos actions, nos pratiques opérationnelles et nos produits ne doivent pas avoir d'impact néfaste sur l'environnement dans lequel nous opérons. Afin

de respecter cet engagement, nous mettons tout en œuvre pour réduire l'impact environnemental de nos produits et de nos activités. Nous utilisons les ressources naturelles de manière responsable, nous améliorons l'efficacité de nos ressources et de l'énergie que nous consommons. Par ailleurs, nous développons de nouvelles technologies, nous optimisons nos procédés et développons des produits innovants qui contribuent à la protection, voire à l'amélioration de l'environnement et du climat. Par ailleurs, nous respectons toutes les lois en vigueur et adoptons nos propres réglementations strictes concernant la fabrication, l'utilisation, le stockage et élimination des déchets, des émissions, des produits chimiques dangereux et d'autres matières.

Qualité

« La Qualité dans tout ce que nous faisons » est un engagement fort que nous prenons pour sauvegarder la confiance dans la marque Bayer. A tous les niveaux de l'entreprise, nous observons une gestion rigoureuse de la qualité pour garantir que nos produits et services de haute qualité répondent aux besoins de nos clients et sont conformes à toutes les réglementations internes et externes applicables. Dans les domaines où la réglementation exige des processus spécifiques de collecte, traitement et maintenance de données pour le développement, la production, le contrôle qualité et la distribution des produits, nous respectons des normes strictes pour assurer l'intégrité des données. Nous recueillons les observations de nos clients afin d'améliorer continuellement la qualité de nos produits et de nos services.

De même, nous nous assurons une veille permanente en matière de sécurité et de qualité des produits Bayer, dans l'intérêt des patients et des clients et pour assurer leur sécurité.

GESTION DES FOURNISSEURS

Nous attendons de nos fournisseurs et de nos sous-traitants qu'ils partagent l'engagement de Bayer, à savoir conduire des activités de manière responsable et éthique, respecter les principes définis dans cette politique et dans le code de conduite des fournisseurs de Bayer. Nous attendons également de nos fournisseurs et de nos sous-traitants qu'ils appliquent ces normes jusqu'à la chaîne d'approvisionnement. Nous estimons que le respect de ces normes est un critère important dans le choix de nouveaux fournisseurs ou dans la poursuite de nos relations avec les fournisseurs actuels.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Bayer reconnaît et respecte les droits de l'homme partout où le groupe exerce ses activités, en interne et dans sa sphère d'influence externe. Nos normes exigent que les employés du monde entier se comportent de manière juste et loyale envers leurs collègues, les partenaires commerciaux et les communautés locales. Nous nous engageons à respecter et à soutenir les droits de l'homme, y compris dans notre chaîne d'approvisionnement. Notre position sur les droits de l'homme est sans équivoque et interdit toute forme de travail des enfants.

INTERROGEZ-VOUS

- Est-ce que ma décision est juste et sûre ou est-ce que je prends le risque de me blesser, de blesser autrui ou de porter atteinte à l'environnement ?
- Est-ce que je sais ce qu'il faut faire en cas d'urgence ou lorsque je suis témoin d'une situation ou d'un comportement dangereux ou nuisible pour la santé ?
- Ai-je présenté avec exactitude les données brutes de mon travail ?
- Suis-je conscient de la nécessité de transmettre sous 24 heures les informations relatives à la sécurité ou à la qualité de nos produits destinés à l'usage humain ?

Si vous avez des doutes sur la meilleure manière de procéder, contactez votre responsable, votre responsable Santé et Sécurité au travail (HSE) Le Département Pharmacovigilance ou Assurance Qualité ou le service Juridique, Brevets et Compliance.

POUR EN SAVOIR PLUS

- DIRECTIVE N°2055
HSE, Gestion et Exigences clés
- DIRECTIVE N°1935
Politique Bayer en matière de Droits humains
- DIRECTIVE N°2095
Sécurité et Qualité des Produits : Obligations déclaratives des Employés
- DIRECTIVE N°750
Système de Gestion de la Qualité
- DIRECTIVE N°2049
Sécurité des processus et des installations
- Code de conduite des fournisseurs de Bayer (disponible sur www.bayer.com)

04

NOTRE ENGAGEMENT

Bayer soutient les initiatives nationales et internationales visant à prévenir l'utilisation malveillante de ses marchandises ou technologies pour la conception d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou dans le cadre de la propagation du terrorisme ou d'une guerre.

Nous soutenons les dispositions relatives à la réglementation commerciale, les sanctions et les autres mesures visant à promouvoir la paix et la stabilité dans le monde. Nous respectons également les lois locales régissant le commerce international. Bayer attend des tiers agissant en son nom qu'ils respectent scrupuleusement ces mêmes engagements.

Nous nous conformons à la réglementation commerciale qui régit nos activités mondiales



RÉGLEMENTATION COMMERCIALE ET SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Nous avons des procédures et systèmes internes conçus pour prévenir l'utilisation incorrecte ou le détournement des marchandises, logiciels, technologies ou services de Bayer. En cas de suspicions, Bayer ne traitera pas avec le client potentiel. De la même manière, nous nous refusons à négocier avec les entités ou personnes qui ont été impliquées dans des activités liées au trafic d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, au terrorisme, au trafic de stupéfiants ou à toute autre activité illégale. Nous respectons également les restrictions relatives aux paiements ou autres transactions financières impliquant les groupes ou individus visés.

? INTERROGEZ-VOUS

- Est-ce que je sais si ce transfert de marchandises, technologies ou services d'un pays à un autre (même entre des filiales de Bayer) est soumis à une restriction commerciale ?
- Est-ce que je transgresse la réglementation commerciale si je communique cette donnée de propriété intellectuelle, ce savoir-faire ou ce secret commercial à quelqu'un d'autre (même à un autre collègue de Bayer) ?

Les dessins, plans, logiciels et autres biens incorporels sont plus difficiles à contrôler qu'une palette de produits, mais leur usage incorrect peut s'avérer aussi dangereux, voire davantage. En cas de doute, contactez votre responsable, l'expert en contrôle du commerce international ou le service Juridique, Brevets et Compliance.

i POUR EN SAVOIR PLUS

- DIRECTIVE N°1922
Conformité à la réglementation des exportations et aux sanctions économiques
- Guide de la réglementation du commerce international:
go/exportcontrol

🔑 MESSAGE CLÉ

En nous conformant aux principes commerciaux, nous réduisons le risque de voir nos marchandises ou technologies tomber entre de mauvaises mains.

||||||| Exemple

Q: Mon équipe discute de la distribution d'un produit chimique que nous fabriquons. L'acheteur intéressé est basé dans un autre pays. Je suis convaincu(e) qu'il existe des règles commerciales auxquelles je dois me conformer. Où puis-je les consulter ?

R: La réglementation commerciale est complexe et contient parfois des dispositions contradictoires. Avant de mener des affaires à l'international, faites appel aux experts en réglementation commerciale relevant de votre organisation locale.

05

Nous préservons le principe d'équité en matière d'opérations sur valeurs boursières

NOTRE ENGAGEMENT

Bayer encourage l'existence de marchés financiers ouverts, équitables et efficaces en protégeant ses informations non publiques contre toute communication involontaire et tout usage abusif.

Nous sommes prudents lorsque nous utilisons et dévoilons des informations non publiques sur Bayer afin de préserver la valeur de ces informations pour notre activité et nos investisseurs.

MESSAGE CLÉ

Il est interdit d'exploiter à titre personnel des informations non publiques que Bayer nous confie.

DIVULGATION

Bayer communique des informations sur son activité et ses récents développements commerciaux aux marchés financiers et aux autres parties intéressées de façon méthodique, en s'assurant que cette divulgation est exacte, précise, opportune et complète. Pour cette raison, nous limitons l'accès aux informations confidentielles et nous communiquons ces informations uniquement en cas d'absolue

nécessité.

DÉLIT D'INITIÉ

Nous ne devons ni acheter ni vendre des actions ou d'autres instruments financiers (« titres ») alors que nous sommes en possession d'informations non publiques, qui, si elles étaient divulguées, auraient des répercussions importantes sur la valeur des titres (« informations privilégiées »). Nous ne devons pas divulguer illégalement des informations privilégiées à quiconque ni corrompre un individu à des fins similaires. Nous recevons également l'aval d'un membre de la direction groupe avant de divulguer des informations privilégiées à toute personne qui aurait besoin de ces informations dans le cadre de son travail chez Bayer. L'interdiction relative au délit d'initié s'applique aux titres de Bayer comme à ceux de toute autre entreprise. Elle s'applique aussi, sans considération sur le fait que la transaction vise ou non à faire des profits.

Parmi les exemples courants d'informations privilégiées, citons les décisions d'entreprise stratégiques et les transactions importantes (telles que des acquisitions, des cessions ou création de joint ventures), les réussites ou les échecs inattendus dans le développe-

Exemple

Q: Lors d'une réunion de projet, j'ai appris que Bayer envisageait l'acquisition d'une autre entreprise. Puis-je acheter des actions de cette entreprise avant l'annonce officielle de la transaction ? Et qu'en est-il de l'achat d'actions de Bayer ?

R: Non. Vous devez attendre la divulgation officielle des informations relatives à la transaction avant d'acheter des actions de l'entreprise acquise. Sinon, vous utiliseriez des informations privilégiées que les autres investisseurs n'auraient pas en leur possession. Le cours des actions de l'entreprise acquise serait considérablement modifié une fois la transaction annoncée. Il en va de même pour les actions de Bayer si le cours des actions de Bayer est fortement impacté par la transaction.

POUR EN SAVOIR PLUS

- DIRECTIVE N°2087
Directive relative à la prévention du délit d'initié

ment de nouveaux produits (tels que des résultats d'études cliniques, des approbations réglementaires ou des demandes non approuvées), les résultats financiers trimestriels ou de clôture d'exercice et d'importants événements

INTERROGEZ-VOUS

- Les informations dont je dispose pourraient-elles me donner, ou donner à une autre personne, un avantage illicite lors de la décision d'acheter ou de vendre des titres de Bayer ou d'une autre entreprise ?
- Les informations que je communique à cette personne sont-elles uniquement destinées à son travail chez Bayer ou peuvent-elles servir à d'autres fins ?

Limitez l'accès aux informations en utilisant des noms de code de projet et en respectant les procédures de sécurité et de cryptage informatique. En cas de doutes sur la nécessité de communiquer certaines informations et sur la nature des informations à communiquer, contactez votre responsable ou le service Juridique, Brevets et Compliance.

06

NOTRE ENGAGEMENT

Bayer consigne ses activités commerciales et ses transactions financières de la manière la plus complète et la plus précise possible pour donner une représentation exacte et exhaustive de ses opérations, de ses actifs et de sa situation financière.

Nous respectons les normes et principes de comptabilité et de reporting financier applicables, ainsi que les lois et réglementations fiscales. Notre système de contrôle interne est conçu de sorte que tous les principaux processus opérationnels soient suivis et que les transactions soient consignées de manière exhaustive et correcte.

**Nous tenons
des registres
comptables
précis**



MESSAGE CLÉ

Des informations fiables ont une importance déterminante pour garantir la prise de décisions adaptées par la direction, les investisseurs et le public.

Pour garantir la transparence et la fiabilité de nos registres comptables à des fins financières et réglementaires, ainsi qu'à d'autres fins de reporting :

- // nous consignons de manière exacte, précise et exhaustive les opérations ; nous ne dissimulons pas ni ne surestimons pas les transactions et ne modifions pas les documents ou registres,
- // nous rendons les informations sur les développements et résultats commerciaux facilement disponibles par un reporting et une publication en temps voulu,
- // nous archivons les registres et toute documentation complémentaire requise conformément aux règles statutaires ou internes ; nous ne détruisons jamais les registres qui pourraient être importants dans le cadre d'une enquête gouvernementale ou d'une procédure judiciaire annoncée ou en cours,
- // nous utilisons un langage clair et concis dans nos communications pour éviter toute interprétation erronée et tout usage abusif ou hors contexte des informations qu'elles contiennent.

Exemple

Q: Ma supérieure m'a demandé d'attendre jusqu'au prochain trimestre avant de consigner une dépense encourue. Elle me dit que ce serait préférable étant donné que nous avons atteint la limite de notre budget pour ce trimestre. Dois-je aller dans le sens de sa demande ?

R: Non. Cette dépense doit être comptabilisée pour la période où elle est encourue. Sinon, nos registres seront inexacts, imprécis et incomplets.

INTERROGEZ-VOUS

- Ai-je renseigné avec précision les transactions ou activités commerciales de Bayer ?
- Est-ce que je conserve les registres dont je suis responsable aussi longtemps que nécessaire pour répondre à nos exigences de tenue de registre ?

La bonne tenue des dossiers est importante pour tout le monde, pas seulement pour les comptables. En cas de doute sur l'enregistrement d'une transaction ou d'une activité, contactez votre responsable, le service Comptable ou le service Juridique, Brevets et Compliance.

POUR EN SAVOIR PLUS

- DIRECTIVE N°2043 Normes comptables et financières (BKA)
- DIRECTIVE N°1920 Système de contrôle interne et reporting financier
- DIRECTIVE N°2086 Gestion de la Comptabilité BAYER (BMA)
- DIRECTIVE N°1766 Gestion des processus Business

07

↓ NOTRE ENGAGEMENT

Bayer s'efforce de créer un environnement propice au travail, à l'innovation et au développement des employés.

Bayer permet à ses employés, par leur travail, d'agir de manière positive sur le monde qui les entoure. Pour créer de la valeur au sein d'un monde où toutes les diversités sont représentées, nous devons constituer un lieu de travail diversifié, qui donne la possibilité à des personnes d'origine et de compétences différentes de se différencier.

Nous respectons certaines normes de conduite fondamentales de sorte que personne ne soit traité de manière injuste ou discriminatoire. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ni aucun comportement non professionnel ou irrespectueux. Nous veillons également à ce que personne ne fasse l'objet de représailles pour avoir partagé ses préoccupations de bonne foi.



Nous faisons preuve d'équité et de respect dans nos rapports mutuels

 MESSAGE CLÉ

Nous faisons preuve d'équité et de respect dans nos rapports mutuels. Si nous estimons qu'un comportement n'est pas correct, nous le signalons. Nous prenons position sans craindre les représailles.

TRAITEMENT ÉQUITABLE

Nous garantissons à chaque employé un salaire équitable et les décisions que nous prenons à l'égard des employés reposent sur des critères tels que leurs compétences, leurs performances et leur comportement dans l'environnement de travail. Nous ne prenons nos décisions ni ne traitons les individus de manière différente, consciemment ou inconsciemment, en fonction de caractéristiques non liées au travail, telles que l'origine, la couleur de peau, le sexe, l'âge, les caractéristiques physiques, la classe sociale, le handicap, l'appartenance syndicale, la religion, la situation de famille, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'identité du genre ou son expression ou tout autre critère contraire à la loi en vigueur.

////////// Exemple

Q: Lors d'une conversation au déjeuner, un collègue s'est moqué d'un autre collègue récemment arrivé dans l'entreprise en provenance d'un autre pays. Même si je n'étais pas visé(e), j'ai trouvé ses propos offensants mais je n'ai rien dit. Qu'aurais-je dû faire ?

R: Lorsque quelqu'un plaisante ou tient des propos déplacés sans s'en rendre compte, ce comportement reste inacceptable s'il peut être perçu comme hostile ou offensant. Vous auriez dû dire à la personne que vous avez trouvé ses remarques blessantes. Selon les circonstances, il peut être souhaitable de signaler le cas à votre responsable.

RELATIONS RESPECTUEUSES

Nous traitons les autres de manière respectueuse, à savoir les collègues et les tiers, tels que les clients, les fournisseurs et les fonctionnaires. Toute forme de brimade ou de harcèlement est interdite. Nous avons conscience que la brimade ou le harcèlement peut créer un climat de travail intimidant, méprisant ou hostile. Le harcèlement ou la brimade est avéré dès lors qu'il a un impact sur la dignité de la personne concernée. Les formes de brimade ou de harcèlement les plus courantes sont la propagation de rumeurs malveillantes, l'humiliation ou la mise en échec d'autrui, l'exclusion d'autrui de la vie sociale au travail et le partage de critiques avec des employés qui n'ont pas besoin de les connaître d'un point de vue strictement professionnel.

 POUR EN SAVOIR PLUS

• DIRECTIVE N°2090
Équité et respect au travail

SIGNALEMENT LIBRE ET OUVERT DES PRÉOCCUPATIONS

Bayer nous encourage à signaler de bonne foi nos préoccupations sur la discrimination, le harcèlement, le comportement irrespectueux ou non professionnel, ou tout autre manquement possible à la loi, aux valeurs LIFE ou aux directives de l'entreprise, dans le respect de la diversité des idées et de la liberté d'expression. Bayer ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre d'un employé qui signale une inquiétude en toute bonne foi ou qui prend toute autre mesure appropriée, même si ses préoccupations s'avèrent au final non justifiées. Un employé ne doit pas être menacé ou sanctionné parce qu'il a exprimé une préoccupation en toute bonne foi. Il ne doit pas faire l'objet d'intimidations pour l'inciter à ne pas exprimer sa préoccupation. Aucune forme de représailles ne sera tolérée.

 INTERROGEZ-VOUS

- Les actes ou les propos d'une personne vous ont-ils mis mal à l'aise ?
- Ces actes ou ces propos ont-ils également mis une autre personne mal à l'aise, que vous ayez été témoin de la scène ou que cette personne vous ait exprimé sa gêne ?

En cas de doutes, signalez le cas à votre responsable, au superviseur de votre responsable, à votre HR Business Partner, à une personne du service Juridique, Brevets et Compliance, du service Audit Interne. Vous pouvez également utiliser la ligne directe dédiée à la conformité (Compliance Hotline) de Bayer.



NOTRE ENGAGEMENT

Bayer protège la valeur de ses activités de recherche et développement, ainsi que la réputation de l'entreprise, ses marques et sa valorisation. Bayer reconnaît également le droit légitime des autres entreprises à en faire autant.

Les droits de propriété intellectuelle donnent aux entreprises innovantes comme Bayer l'opportunité de tirer parti des résultats de ses inventions et de couvrir le coût de ses investissements. Ces droits limitent ou interdisent également l'utilisation de la propriété intellectuelle de Bayer par des tiers sans l'accord de Bayer.

Nous protégeons et respectons les droits de propriété intellectuelle



MESSAGE CLÉ

Les droits de propriété intellectuelle ont une valeur inestimable. Nous protégeons cette valeur dans l'intérêt de Bayer. De même, nous n'intégrons pas la propriété intellectuelle d'un tiers dans notre travail sauf si nous sommes certains que nous disposons de toutes les autorisations requises.

PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DE BAYER

Pour protéger les bénéfices des idées, des efforts et des réalisations de Bayer, nous limitons le type et le volume d'informations confidentielles que nous communiquons à des tiers ou que nous divulguons de manière publique. Nous garantissons l'intégrité et la disponibilité de nos informations confidentielles pour éviter qu'elles ne soient perdues, subtilisées ou utilisées de manière abusive. Un employé ayant accès aux données de propriété intellectuelle ou informations confidentielles de Bayer peut les utiliser selon ses besoins dans le cadre de ses fonctions professionnelles. Si cette personne n'est plus employée par Bayer, il ou elle ne doit pas conserver des informations appartenant à Bayer, ni utiliser les informations de Bayer à d'autres fins, notamment au profit d'un futur employeur.

Exemple

Q : Il m'arrive parfois de travailler dans le café près de chez moi. Comment faire pour protéger les informations de Bayer ?

R : Vous pouvez éviter la divulgation involontaire d'informations confidentielles lorsque vous n'êtes pas dans les locaux de l'entreprise en vous assurant que personne ne puisse entendre vos conversations téléphoniques ni regarder l'écran de votre ordinateur. Ne laissez jamais votre ordinateur sans surveillance dans des lieux où il pourrait être subtilisé et utilisez toujours votre connexion VPN sécurisée pour vous connecter aux systèmes Bayer.

Les droits de propriété intellectuelle concernent principalement :

- // les brevets
- // les marques commerciales et logos
- // les droits d'auteur
- // les procédés, méthodes et conceptions industriels
- // les autres formes d'informations dont Bayer est propriétaire, telles que le secret industriel et le savoir-faire

Les principaux types d'informations confidentielles sont les informations non publiées concernant :

- // les activités de recherche et développement
- // les nouvelles campagnes de produits ou de marketing
- // les stratégies commerciales
- // les prévisions financières
- // les opérations de fusion ou d'acquisition

COMMUNICATION D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Avant de communiquer des informations confidentielles ou d'en recevoir, nous concluons un accord de confidentialité ou de licence qui définit les conditions légales régissant l'utilisation de ces informations. Nous conservons les informations appar-

tenant à autrui séparément des nôtres, de manière à ne pas porter atteinte aux droits de Bayer pour le savoir-faire que nous avons développé de manière indépendante.

RESPECT DES DROITS DES TIERS

Nous veillons à ne pas utiliser, copier ou intégrer les informations confidentielles ou données de propriété intellectuelle de tiers valides et légalement reconnues, sauf si nous en avons l'autorisation ou si nous

POUR EN SAVOIR PLUS

- DIRECTIVE N°2056 Échange d'informations et de documents
- DIRECTIVE N°1435 Sécurité informatique

INTERROGEZ-VOUS

- Puis-je utiliser une liste de contacts clients que j'ai constituée lorsque je travaillais dans une autre entreprise ?
- Puis-je réutiliser les informations que j'ai trouvées sur Internet dans mes activités pour Bayer ?
- Est-ce que quelqu'un d'autre transgresse les droits de propriété intellectuelle de Bayer, ou Bayer pourrait-elle enfreindre les droits de quelqu'un d'autre ?

En cas de doute, contactez votre responsable ou le service Juridique, Brevets et Compliance pour savoir ce qui est autorisé et ce qu'il est préférable d'éviter.



NOTRE ENGAGEMENT

Les employés de Bayer veillent à dissocier leurs intérêts privés de ceux de Bayer.

Nous prenons nos décisions en toute impartialité, sans laisser l'intérêt personnel influencer négativement notre jugement, nos résultats ou nos décisions. Face à un risque de conflit d'intérêt, nous devons signaler la situation immédiatement à notre responsable. Ce dernier décide alors de la procédure à adopter pour remédier au conflit.

Nous agissons dans le meilleur intérêt de Bayer

MESSAGE CLÉ

Les conflits d'intérêt apparents peuvent être autant dommageables à notre réputation que les conflits réels. Nous devons faire preuve de vigilance face aux situations qui peuvent laisser croire que le but de notre action, décision ou déclaration est d'obtenir un avantage de manière déloyale.

RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LES PROCHES ET LES AMIS

Nous ne laissons pas une relation familiale ou personnelle influencer nos décisions relatives à un employé, à des candidats à un poste ou à des contrats avec des tiers. Ceci inclut par exemple les décisions prises par rapport à une entreprise détenue ou gérée par un membre de la famille ou un ami. Lorsque nous avons recours à des tiers, nous utilisons des critères objectifs tels que le prix, la qualité, la fiabilité et la capacité à répondre aux normes techniques. De même, nous prenons nos décisions par rapport aux employés ou aux candidats à un poste sur la base de critères tels que leurs compétences, leurs performances et leur comportement dans l'environnement de travail.

EMPLOIS EXTERIEURS

En tant qu'employés de Bayer, nous ne pouvons pas accepter un emploi proposé par un fournisseur, un concurrent ou un tiers, ni rendre à des

fournisseurs ou des concurrents, des services de manière indépendante, qu'ils soient facturés ou gratuits, sans l'avoir préalablement notifié à notre responsable hiérarchique. Les services rendus de manière indépendante à d'autres parties tierces doivent être également déclarés s'ils sont susceptibles d'interférer avec les intérêts de Bayer. De la même façon, nous ne pouvons pas créer notre propre entreprise sans le notifier préalablement à notre responsable. Dans certains pays, une autorisation peut être requise.

CADEAUX

Nous ne devons pas exiger des avantages personnels tels que de l'argent liquide, des prêts, des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des invitations à des événements sportifs ou de divertissement ou des repas au risque d'affaiblir notre capacité à prendre une décision objective dans le meilleur intérêt de Bayer.

Nous ne devons pas non plus accepter des avantages personnels en rapport

Exemple (1)

Q: Ma fille vient d'être engagée par l'entreprise de management événementiel qui organise notre prochaine réunion Global Ventes & Marketing. Je fais partie de l'équipe qui est chargée de gérer cet événement. L'entreprise de management avait déjà été choisie avant qu'elle ne soit engagée. Cette situation représente-t-elle un conflit d'intérêt ?

R: Cela pourrait être le cas. Les situations pouvant entraîner un conflit d'intérêt ou s'apparentant à un conflit d'intérêt doivent également être signalées dans les meilleurs délais. Consultez votre responsable ou le service Juridique, Brevets et Compliance, qui vous conseillera sur la manière de gérer une situation de ce type.

avec la négociation, l'attribution ou l'exécution d'un contrat. Nous pouvons accepter des cadeaux non sollicités et modestes, des marques d'hospitalité ou des repas uniquement si ces avantages ne peuvent donner lieu à un conflit d'intérêt (tel qu'une décision commerciale en attente). Par ailleurs, nous respectons toutes les lois applicables ainsi que les directives de Bayer, y compris toute directive locale qui peut limiter ou restreindre la réception de tels avantages.

i POUR EN SAVOIR PLUS

- **DIRECTIVE N°2085**
Conflit d'intérêts
- **DIRECTIVE N°2025**
Intéressement (s'applique à l'Allemagne)
- **DIRECTIVE N°2075**
Communication interne et externe
- **DIRECTIVE N°2030**
Réseaux sociaux chez Bayer
- **DIRECTIVE N°2080**
Usage professionnel et privé des systèmes de communication électroniques

UTILISATION DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Nous n'utilisons pas les biens de Bayer (comme par exemple les équipements, marchandises, véhicules, fournitures de bureaux, documents, fichiers, programmes, données, supports de stockage) à des fins personnelles et nous ne les sortons pas des locaux de l'entreprise sans en avoir l'autorisation expresse, du fait d'une réglementation écrite ou d'une autorisation préalable de notre responsable hiérarchique. Nous n'utilisons les cartes de crédit ou de débit, les cartes d'essence ou les badges d'accès aux bâtiments, parkings ou assimilés que pour le motif et l'utilisation pour lesquelles ils nous ont été octroyés. En outre, nous ne les transmettons pas ni ne les partageons avec d'autres collègues ou tierces parties.

RÉSEAUX SOCIAUX

Lorsque nous utilisons les réseaux sociaux pour des communications en lien avec les activités de Bayer, nous devons obtenir l'aval du service Communications avant de mentionner Bayer. Nous devons utiliser les réseaux sociaux de manière responsable et dans le meilleur intérêt de Bayer, et nous ne devons jamais publier un contenu abusif ou offensant ni des informations confidentielles destinées à

un usage interne. Si nous abordons, à titre personnel sur les réseaux sociaux, des sujets liés au travail, nous devons clairement préciser que nous exprimons nos propres opinions personnelles et que celles-ci ne reflètent en rien celles de Bayer.

? INTERROGEZ-VOUS

- Mes collègues pourraient-ils penser que je profite à titre personnel de ce que j'envisage de faire ?
- Est-ce que je suis redevable de quelque chose si j'accepte ce cadeau ?

Il peut être difficile de faire la distinction entre ce qu'il convient de faire et ce qu'il faut éviter de faire. En cas de doute, consultez votre responsable ou le service Juridique, Brevets et Compliance pour obtenir des conseils.

NOTRE ENGAGEMENT

Bayer respecte scrupuleusement les lois visant à protéger et à garantir le respect de la vie privée et la confidentialité des données relatives aux individus. Ceci inclut les informations personnelles, familiales, financières, les renseignements médicaux et d'autres informations similaires.

Nous veillons à ne pas divulguer de données personnelles, au sein ou en dehors de l'entreprise, sauf si nous y sommes légalement autorisés et si l'activité l'exige.

Exemple (2)

Q: Lors de négociations avec un nouveau fournisseur, j'ai reçu un cadeau onéreux. Le fait de refuser le cadeau pourrait être perçu comme une insulte dans mon pays. Que dois-je faire ?

R: Vous devez contacter votre responsable ou le service Juridique, Brevets et Compliance. S'il s'avère impossible de refuser le cadeau pour des raisons culturelles, le cadeau peut être accepté comme propriété de Bayer ou donné à une œuvre caritative.



Nous protégeons les données personnelles

UTILISATION APPROPRIÉE DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos activités commerciales, nous pouvons être amenés à collecter, traiter et/ou transférer des données personnelles sur divers individus, y compris des clients, des employés, des patients, des fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux. Nous utilisons les données personnelles seulement dans la mesure où nous avons un besoin commercial spécifique et défini. L'utilisation de ces données intervient alors en conformité avec :

- // les règles applicables sur la confidentialité des données, y compris celles qui imposent des protections supplémentaires pour les données personnelles jugées particulièrement sensibles,
- // le consentement de l'individu dont nous utilisons les données, lorsque ce consentement est nécessaire,
- // les déclarations relatives à notre politique de confidentialité, telles que celles garanties par Bayer aux utilisateurs de ses sites Internet et applications mobiles.

Les données personnelles sensibles, qui nécessitent des mesures de protection spéciales, sont définies par la législation locale. Ces données peuvent inclure le numéro de pièce d'identité, les coordonnées bancaires, la date de naissance, l'adresse du domicile, les renseignements médicaux, l'appartenance à un syndicat ou à un parti politique ou les antécédents judiciaires. Nous utilisons ces données avec une extrême précaution.

INTERROGEZ-VOUS

- Ai-je besoin d'accéder à ces données? Si oui, est-ce que je les utilise à bon escient?
- Dois-je protéger les données que j'utilise? Les données sont-elles sensibles au point de nécessiter des mesures de protection, comme s'il s'agissait de données me concernant?
- Ai-je pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection des données?
- Si je perds des informations ou si je les divulgue par erreur, cela peut-il porter préjudice à quelqu'un?

Les dispositions légales sur le respect de la vie privée varient d'un pays à l'autre. Elles dépendent du lieu d'utilisation des informations et de la manière dont elles sont utilisées. Les dispositions légales en vigueur servent de base pour déterminer les mesures à engager en cas de perte de données ou d'atteinte à la protection des données. Votre responsable, le responsable de la confidentialité des données ou le service Juridique, Brevets et Compliance peut vous renseigner sur les dispositions légales en vigueur et sur la manière de s'y conformer.

MESSAGE CLÉ

À notre domicile, nous protégeons les informations que d'autres personnes pourraient utiliser pour s'immiscer dans notre vie privée ou pour usurper notre identité. Ces informations sont par exemple notre adresse personnelle, le numéro de notre pièce d'identité, des renseignements médicaux. Sur le lieu de travail, nous devons faire preuve de la même précaution lors de l'utilisation des données personnelles de tiers.

PREVENTION DE LA PERTE ET DE L'ATTEINTE À LA PROTECTION DES DONNÉES

Nous sommes tenus de prendre des mesures raisonnables pour éviter toute perte de données et toute atteinte à la protection des données. Une atteinte à la protection des données a lieu lorsqu'une personne non autorisée accède à des données personnelles suite à des actes délibérés ou involontaires d'un employé de Bayer ou d'un tiers. Une perte de données a lieu lorsque des données personnelles sont perdues ou détruites par erreur, par exemple en cas de perte

ou de vol d'un ordinateur portable contenant des informations non cryptées. Parmi les mesures permettant de réduire le risque de perte de données ou d'atteinte à la protection des données figurent l'approbation préalable du service local Juridique, Brevets et Compliance avant tout transfert de données, et l'utilisation de mesures techniques telles que le chiffrement et le contrôle des accès. En cas de perte de données ou d'atteinte à la protection des données, Bayer informe sans délai les autorités gouvernementales et/ou tout individu concerné, conformément à la loi en vigueur.

Exemples

Q: Un fournisseur souhaite envoyer des documents promotionnels à des personnes qui se sont inscrites sur notre site Internet pour participer à un événement de Bayer. Puis-je donner les noms et coordonnées de ces personnes au fournisseur?

R: Conformément à la politique de confidentialité de Bayer relative à l'utilisation du site Internet, nous communiquons les informations qu'une personne nous transmet via nos sites Internet uniquement avec son consentement ou lorsque la loi l'exige ou l'autorise. Si ces conditions ne sont pas remplies, nous ne pouvons pas communiquer ces informations au fournisseur.

Q: Nous avons recours à un fournisseur externe pour héberger un site Internet de Bayer. J'ai entendu dire que le réseau de ce fournisseur avait été piraté et que les hackers pourraient avoir accès aux adresses e-mail et aux mots de passe des utilisateurs. Je suis chargé(e) de l'administration du site Internet. Que dois-je faire?

R: Signalez immédiatement le cas au responsable de la confidentialité des données, de sorte que Bayer puisse prendre rapidement les mesures nécessaires pour remédier à cette atteinte potentielle à la protection des données. Il s'agit d'un incident grave. N'essayez pas de régler le problème vous-même.

POUR EN SAVOIR PLUS

- DIRECTIVE N°1915
Conformité en matière de confidentialité des données
- Liste des responsables de la confidentialité des données:
<http://dataprivacy-int.bayernet.cnb>



Notre système de gestion de la conformité légale

Bayer gère un système complet destiné à encourager et renforcer les comportements conformes. Les éléments de ce système favorisent une culture de la conformité qui a un impact positif dans toute l'organisation à l'échelle mondiale. Ils contribuent à inscrire l'intégrité dans toutes les activités professionnelles de chaque employé.

IDENTIFICATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES

Les fonctions Compliance, Audit Interne et Risk Management travaillent en étroite collaboration avec les équipes « business » à l'échelle locale et mondiale pour identifier et gérer de manière proactive les principaux risques en lien avec la conformité légale. Sur la base des risques identifiés, Bayer utilise les moyens suivants pour engager des mesures préventives dans les activités professionnelles quotidiennes :

Directives

Les directives de Bayer aident les employés à mettre en pratique les principes de cette Politique de conformité légale (Corporate Compliance Policy). Nos directives définissent des normes et des règles transparentes qui aident les employés à exercer leurs fonctions dans le respect des lois et de la réglementation en vigueur.

Procédures

Bayer conçoit et met en oeuvre des procédures spécifiques à l'échelle locale et mondiale. Ces procédures aident les employés à se conformer aux directives de Bayer dans leurs activités professionnelles quotidiennes et à prévenir les éventuels manquements à la loi.

Formation

Bayer adapte les formations selon le niveau de responsabilité professionnelle, de sorte que les employés soient informés sur les enjeux de la conformité légale et sur les risques inhérents à leur fonction. En renforçant les exigences professionnelles et les comportements attendus, Bayer s'efforce d'éviter tout manquement et traite de manière proactive les problèmes de conformité les plus importants.

Contrôle

Bayer procède régulièrement à des évaluations de conformité pour vérifier que les mesures engagées réduisent efficacement les risques de conformité identifiés.

Reporting

Bayer met à disposition à l'échelle mondiale une ligne directe dédiée à la conformité

(Compliance Hotline). Administré par un prestataire de services externe et indépendant, ce service constitue pour les employés, les clients et d'autres personnes, un moyen sûr et sécurisé pour signaler en toute confidentialité (et dans l'anonymat dans la mesure où la législation locale le permet) leurs préoccupations en matière de conformité légale. La Compliance Hotline est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 par téléphone, e-mail et Internet.

Communication

Bayer communique avec les employés par le biais de plusieurs canaux pour garantir une information suffisante sur les principes de conduite professionnelle, les directives et les procédures. L'objectif est d'apporter aux employés les informations, les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour exécuter leurs fonctions dans le respect des règles de conformité. Tout responsable hiérarchique doit organiser son domaine de responsabilité de façon à garantir l'adhésion à la présente politique de conformité d'entreprise et le respect de la loi applicable. Les responsables hiérarchiques doivent communiquer les règles applicables à leur domaine de responsabilité et les faire appliquer. Les problèmes doivent être traités de manière proactive et doivent être résolus.

Examens et audits

Tout manquement à la Politique de conformité légale signalé à l'organisation compliance est évalué et examiné rapidement, le cas échéant. L'organisation compliance de Bayer procède à des examens de manière objective. Elle protège la confidentialité, la dignité et le traitement équitable des personnes impliquées et des témoins, tout en assurant l'intégrité de l'examen. Les employés sont tenus de coopérer pleinement dans le cadre d'un examen. Les employés impliqués dans des manquements aux règles de conformité peuvent être passibles de sanctions. Par ailleurs, d'autres mesures telles que des améliorations des procédés peuvent être mises en oeuvre pour limiter les risques identifiés. Les audits conduits dans le cadre du programme de conformité évaluent de manière proactive et systématique sa mise en place et son efficacité. Ces audits identifient également les risques et préconisent des mesures pour adopter les meilleures pratiques. Bayer évalue et améliore en permanence l'efficacité de son programme de conformité en tenant compte de ses activités locales et mondiales ainsi que du cadre juridique.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **DIRECTIVE N°2029**
Gestion des manquements à la politique de conformité légale
- **DIRECTIVE N°1968**
Organisation de la conformité légale

NOTRE ORGANISATION DE LA CONFORMITÉ

Notre organisation de la conformité légale mondiale, dirigée par le directeur juridique de Bayer AG, également responsable de la conformité au sein du groupe, soutient notre approche de la conformité globale. Un responsable de la conformité chargé de la mise en oeuvre locale et de l'efficacité de notre système de gestion de la conformité est nommé dans chaque pays ou groupe de pays où Bayer exerce des activités. Ces experts en conformité ont un rôle de conseil, évaluent et gèrent les risques. Ils organisent des formations sur la conformité et étudient tout manquement présumé aux règles de conformité.

Mentions légales :

ÉDITEUR :

Bayer AG
Law, Patents & Compliance
51368 Leverkusen
Allemagne

DATE DE PUBLICATION :

6 novembre 2019

ÉQUIPE ÉDITORIALE 2019 :

Thomas Pfennig, Juan Felipe Jativa,
Sandra Kurth

ÉQUIPE ÉDITORIALE 2016 :

Mónica Tamés Grijalva, Keith Abrams, Thomas Pfennig, Nicole Voelker, Michael Regel (Bayer)



Bayer AG
51368 Leverkusen
Allemagne

www.bayer.com